Position sur la santé psychique
Version courte

Adopté le 22 octobre 2019 par l'Alliance pour la santé en Suisse.
Adopté le 27 novembre 2019 par la Commission Société & Politique à l'intention du CC.
Adopté le 23 janvier 2020 par le Comité central.

Introduction

Cette prise de position est une version courte de la position sur la santé psychique adoptée par l'Alliance pour la santé en Suisse. La Croix-Bleue est membre de l'Alliance et reprend cette position. La version détaillée est disponible ici.

Position de la Croix-Bleue

Selon l'OMS, les troubles psychiques sont l'une des affections les plus fréquentes à l'âge adulte. Une grande partie des maladies et des troubles psychiques commencent déjà pendant l'enfance et l'adolescence. Le fait que le thème des maladies psychiques ne reçoive pas socialement la place qui lui revient, est imputable notamment au tabou entourant ces maladies. C'est pourquoi la santé psychique doit être intégrée dès le départ dans tous les projets et programmes de la Confédération, des cantons et des communes et des organisations concernées par la santé publique. Il convient d'exiger en sus l'amélioration de l'accès à un traitement à bas seuil des affections psychiques, l'encouragement à l'intégration, l'encouragement à la détection précoce et la réduction de la stigmatisation. En outre, il est nécessaire d'encourager la recherche dans le domaine de la santé psychique et d'améliorer le monitorage régulier sur le plan national. La prévention et la promotion de la santé dans le domaine de la santé psychique doivent impliquer davantage de spécialistes. Enfin, il convient d'adapter aux besoins les soins aux personnes âgées.